



Avis Public

Séance du conseil municipal à huis clos

Avis est par la présente donné que :

Conformément aux directives émises par décret ministériel et afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, l'assemblée publique ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon du mardi 12 janvier 2021 se tiendra à huis clos.

Aucun public ne sera admis. Le huis clos demeure valide pour une durée indéterminée, et ce, selon les prochaines directives du gouvernement.

Toute personne désirant adresser des questions au conseil est priée de les faire parvenir par courriel avant le mardi midi 12 janvier 2021 à l'adresse : info@saint-simon.ca ou par la poste à l'adresse suivante : **49, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0.**

Pour toute question il est obligatoire d'inclure les informations suivantes :

- 1) Nom et prénom
- 2) Adresse résidentielle
- 3) Numéro de téléphone
- 4) Question ou commentaire

Toutes les questions reçues seront lues et répondues lors de cette séance. Un enregistrement de la séance sera disponible dès que possible sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Simon, ce 5 janvier 2021.

Johanne Godin, DMA

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 5 janvier 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 janvier 2021.

Johanne Godin, DMA

Directrice générale et secrétaire-trésorière